États financiers de

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.

31 mars 2019

31 mars 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-12
Annexes	13-18



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 155, avenue Dallaire Rouyn-Noranda QC J9X 4T3 Canada

Tél.: 819-762-5764 Téléc.: 819-797-1471 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. (« l'Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Association tire ses produits de cotisations membres, de ventes d'arbres, de dons et commandites et d'abonnements, de ventes de publicité et de ventes de produits pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations membres, de ventes d'arbres, de dons et commandites et d'abonnements, de ventes de publicité et de ventes de produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018, de l'actif à court terme au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018 et des actifs nets au 1er avril 2017, au 31 mars 2018 et au 31 mars 2019. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 1

Le 16 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118014

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Fonctionnement (Annexe A)	232 053	219 566
Parc-Aventure Joannès (Annexe B)	301 191	220 431
Couvert boréal (Annexe C)	84 706	69 083
Programmes éducatifs (Annexe D)	92 379	84 709
Colloque - Congrès (Annexe E)	59 919	55 310
Autres Activités (Annexe F)	286 517	135 756
	1 056 765	784 855
Charges		
Fonctionnement (Annexe A)	239 201	216 239
Parc-Aventure Joannès (Annexe B)	261 327	229 958
Couvert boréal (Annexe C)	84 862	66 648
Programmes éducatifs (Annexe D)	109 021	95 155
Colloque - Congrès (Annexe E)	55 075	52 687
Autres Activités (Annexe F)	142 453	85 655
	891 939	746 342
Excédent des produits sur les charges	164 826	38 513

État de l'évolution des actifs nets Exercice terminé le 31 mars 2019

	Investis en immobilisations corporelles \$	Non affectés \$	2019 \$	2018 \$
Solde au début	283 650	172 349	455 999	417 486
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(28 698)	193 524	164 826	38 513
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des produits reportés reçus	73 348	(73 348)	_	_
Solde à la fin	328 300	292 525	620 825	455 999

Bilan

au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	196 120	193 584
Subventions à recevoir	88 425	11 313
Débiteurs	53 754	112 365
Stocks	20 354	20 209
Charges payées d'avance	2 951	9 946
	361 604	347 417
Immobilisations corporelles (note 3)	470 275	405 387
. , ,	831 879	752 804
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	19 577	17 190
Sommes dues à l'État	6 452	23 073
Produits reportés - Autres projets (note 5)	43 050	134 805
Portion à court terme des produits reportés - Arbre en Arbre (note 6)	33 612	28 377
	102 691	203 445
Produits reportés - Arbre en Arbre (note 6)	108 363	93 360
	211 054	296 805
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations corporelles	328 300	283 650
Actifs nets non affectés	292 525	172 349
	620 825	455 999
	831 879	752 804

Au nom du conseil	
	, administrateu
	. administrateu

État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	164 826	38 513
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des produits reportés - Arbre en Arbre	(32 112)	(28 377)
Amortissement des produits reportés - Autres projets	(128 257)	(37 061)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 810	49 836
·	65 267	22 911
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
d'exploitation	(25 885)	(73 111)
	39 382	(50 200)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(125 698)	(5 890)
Activités de financement		
Encaissement de produits reportés - Arbre en Arbre	52 350	_
Encaissement de produits reportés - Autres projets	36 502	128 215
	88 852	128 215
		70.405
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 536	72 125
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 536 193 584	72 125 121 459

Notes complémentaires aux états financiers 31 mars 2019

1. Description de l'Association

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. (« l'Association »), constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a comme mandat de former, d'éduquer et de sensibiliser le public sur la conservation de la ressource forestière.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde peut fluctuer entre le disponible et le découvert.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode du coût moyen est utilisée dans le calcul du coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les produits de l'état des résultats.

Notes complémentaires aux états financiers 31 mars 2019

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêt.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Association comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et qu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

<u>Classification des actifs financiers</u>
<u>Valeur comptable</u>

Encaisse Coût après amortissement
Subventions à recevoir Coût après amortissement
Débiteurs Coût après amortissement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes suivantes :

Immeuble - siège social	Linéaire	30 ans
Immeuble - Parc-Aventure Joannès	Dégressif	5 %
Stationnement - Parc-Aventure Joannès	Dégressif	5 %
Jeux D'Arbre en Arbre	Linéaire	10 ans
Matériel D'Arbre en Arbre	Linéaire	5 ans
Équipement et ameublement de bureau	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet de reprises par la suite.

Notes complémentaires aux états financiers 31 mars 2019

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

L'Association applique la méthode de report pour comptabiliser les produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés au même rythme que l'amortissement de ces immobilisations corporelles. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Immobilisations corporelles

			2019	2018
			Valeur	Valeur
		Amortissement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	19 895	-	19 895	19 895
Immeuble - siège social	215 967	79 182	136 785	128 831
Immeuble - Parc-Aventure Joannès	216 374	134 067	82 307	86 638
Stationnement - Parc-Aventure Joannès	24 468	8 364	16 104	16 952
Jeux D'Arbre en Arbre	423 067	235 578	187 489	142 852
Matériel D'Arbre en Arbre	28 663	28 663	-	-
Équipement et ameublement de bureau	53 218	51 058	2 160	2 700
Matériel roulant	48 073	26 368	21 705	2 047
Matériel informatique	23 756	19 926	3 830	5 472
	1 053 481	583 206	470 275	405 387

4. Emprunt bancaire

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ renouvelable annuellement, portant intérêts au taux préférentiel plus 1,50 % et garantie par les débiteurs. Le taux préférentiel au 31 mars 2019 est de 3,95 %.

Notes complémentaires aux états financiers 31 mars 2019

5. Produits reportés - Autres projets

			Montants	
		Montants	constatés à	
		encaissés	titre de produits	
	Solde au début	durant l'exercice	durant l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Réseau d'observation faunique	6 501	-	-	6 501
Parc-Aventure Joannès	350	225	350	225
Cotisations des membres	4 906	67	4 859	114
Couvert boréal	982	675	982	675
Camp des profs	750	1 000	750	1 000
Ventes d'arbres	3 336	-	3 336	-
Journée portes ouvertes sur les forêts	90 500	-	90 500	-
Raid Aventure Joannès	6 560	4 500	6 560	4 500
Colloques	3 305	-	3 305	-
Fonctionnement	17 615	30 035	17 615	30 035
	134 805	36 502	128 257	43 050

6. Produits reportés - Arbre en Arbre

	Solde au début \$	Montant reçu au cours de l'exercice \$	Montants constatés à titre de produits durant l'exercice \$	Solde à la fin \$
	Ψ	Ψ	Ψ	Ψ
Subventions pour jeux Arbre en Arbre				
Développement économique du Canada	48 959	-	12 500	36 459
Ville de Rouyn-Noranda - volet II	19 583	-	5 000	14 583
Ministre du Tourisme	29 375	-	7 500	21 875
Association Touristique de l'Abitibi-				
Témiscamingue	9 792	-	2 500	7 292
Association Touristique de l'Abitibi-				
Témiscamingue	-	37 350	3 735	33 615
	107 709	37 350	31 235	113 824
Subventions pour matériel de sécurité				
Ville de Rouyn-Noranda	-	15 000	-	15 000
-	107 709	52 350	31 235	128 824
Subventions pour rénovations bâtiment				
Développement économique du Canada	14 028	-	877	13 151
	121 737	52 350	32 112	141 975
Portion à court terme des produits				
reportés - Arbre en Arbre	(28 377)	(5 235)	_	(33 612)
	93 360	47 115	32 112	108 363

Notes complémentaires aux états financiers 31 mars 2019

7. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. Deux clients importants représentent environ 78 % du total des débiteurs au 31 mars 2019 (un client représentait 52 % des débiteurs au 31 mars 2018).

Risque de taux d'intérêts

L'emprunt bancaire porte intérêts à taux variable, ce qui expose l'Association à un risque de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Association surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2019, le principal passif financier de l'Association était les créditeurs et charges à payer.

Annexes

Fonctionnement - Annexe A		
	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subventions	33 284	40 000
Cotisations entreprises forestières	53 029	37 179
Cotisations membres	14 668	15 255
Revenus de location	13 000	23 800
Services professionnels	42 232	34 218
Ventes de produits	113	84
Coin de la carte	10 521	15 117
Ventes d'arbres	46 707	30 069
Revenus de transport	411	519
Dons et commandites	18 088	23 325
	232 053	219 566
		_
Charges		
Salaires et avantages sociaux	92 811	81 823
Services professionnels	22 756	15 911
Dépenses d'automobiles et de déplacement	9 835	11 208
Achat de cartes	6 772	8 554
Achat de produits - autres	2 897	2 100
Achat d'arbres	17 585	12 567
Inscriptions	3 808	2 436
Services extérieurs	11 708	14 207
Publicité	790	1 330
Télécommunications	4 437	5 909
Taxes et permis	8 396	8 979
Frais de bureau et cotisations à des organismes	3 388	5 093
Assurances	6 534	5 482
Électricité et chauffage	11 618	12 345
Matériel et équipement	13 258	13 105
Frais d'intérêts et bancaires	1 672	1 496
Frais de transport	4 549	1 919
Location	3 603	3 112
Amortissements des immobilisations corporelles	12 784	8 663
	239 201	216 239
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(7 148)	3 327

Annexes

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Entrées d'Arbre en Arbre	83 226	95 558
Subventions	123 256	39 676
Contributions pour le Parc	25 732	22 567
Dons et commandites	10 155	331
Entrées Parc	7 575	10 252
Ventes de produits	999	1 802
Revenus de location	945	3 184
Raid Aventure Joannès	34 303	38 061
Services professionnels	15 000	9 000
	301 191	220 431
Charges		
Salaires et avantages sociaux	113 150	102 850
Frais Arbre en Arbre - redevances	21 510	16 953
Matériel et équipement	9 351	8 065
Services extérieurs	7 027	4 631
Télécommunications et frais de bureau	2 664	3 897
Imprimerie	2 180	1 355
Publicité	9 829	5 990
Assurances	17 288	17 269
Taxes et permis	2 349	784
Électricité et chauffage	4 686	4 661
Services professionnels	410	530
Frais de déplacement	3 731	2 616
Frais d'inscriptions	692	516
Achat de produits	1 081	1 159
Amortissement des immobilisations corporelles	48 026	41 173
Raid Aventure Joannès	16 362	16 394
Frais d'intérêts et bancaires	991	1 115
	261 327	229 958
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	39 864	(9 527)

Annexes

Couvert boréal - Annexe C		
	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subvention Patrimoine canadien	37 318	8 848
Ventes de publicité	11 310	9 060
Abonnements	2 273	3 118
Ventes de produits	680	532
Services professionnels	33 125	47 525
	84 706	69 083
Charges		
Salaires et avantages sociaux	37 667	34 661
Services professionnels	21 240	12 775
Imprimerie	16 189	13 125
Publicité	4 655	948
Services extérieurs	750	1 000
Matériel, fournitures et dépenses de bureau	3 096	2 832
Inscriptions	835	780
Frais de déplacement	407	488
Frais bancaires	23	39
	84 862	66 648
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(156)	2 435

Annexes

Programmes éducatifs - Annexe D		
6	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subventions	54 500	31 641
Dons et commandites	-	3 000
Écoles et groupes	1 850	2 400
Services professionnels	31 379	43 018
Baie Gillies	4 650	4 650
	92 379	84 709
Charges		
Salaires et avantages sociaux	97 120	80 787
Frais de transport et de déplacement	5 650	7 268
Publicité	-	385
Imprimerie	1 311	1 210
Matériel, fournitures et dépenses de bureau	290	855
Baie Gillies	4 650	4 650
	109 021	95 155
Excédent des charges sur les produits	(16 642)	(10 446)

Annexes

Colloque - Congrès - Annexe E		
	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subventions	18 112	-
Commandites	18 367	27 976
Inscriptions et autres	17 440	19 334
Services professionnels	6 000	8 000
	59 919	55 310
Charges		
Salaires et avantages sociaux	28 749	27 488
Services professionnels	4 681	7 621
Hôtellerie	13 999	11 954
Frais de déplacement	2 766	1 967
Matériel et imprimerie	3 331	3 593
Publicité	1 468	-
Frais de bureau et de télécommunications	81	64
	55 075	52 687
Excédent des produits sur les charges	4 844	2 623

Annexes

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subventions	27 900	14 570
Commandites	126 252	18 304
Inscriptions et autres	7 540	5 452
Services professionnels	53 300	96 910
Services professionnels - Épinex	69 855	-
Ventes de produits	1 670	520
	286 517	135 756
Charges		
Salaires et avantages sociaux	62 818	60 094
Services professionnels	11 799	1 242
Frais de transport et de déplacement	11 014	2 611
Publicité	12 260	2 751
Hôtellerie	11 930	12 404
Matériel et imprimerie	9 382	2 516
Frais de bureau	2 670	1 098
Matériel et équipement	7 902	2 853
Location	11 490	45
Frais Épinex	1 130	-
Frais bancaires	58	41
	142 453	85 655
xcédent des produits sur les charges	144 064	50 101